



**BULLETIN**  
**de la**  
**SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE**  
**du LIMOUSIN**



**TOME XVI**  
**Février 2009**

## TABLE DES MATIERES

### Illustrations de couverture :

Médaille en cuivre, à l'effigie de Louis-Philippe, consacrée au Maréchal Bugeaud.	Ecu aux palmes de Louis XIV 1693K
Détail d'un billet de confiance de 50 pfennig de la ville de Papenburg (Allemagne)	Revers d'un statère lémovice « à la grue et au trèfle » en billon

Le mot du président.	p.3
Marc PARVÉRIE, <i>De nouvelles variétés de statères lémovices « à la grue et au trèfle »</i> .	p.4
Gérard FRUGIER, <i>Le Maréchal Bugeaud, le « soldat-laboureur »</i> .	p.7
Willem MEIJST, <i>L'association Jetons-Touristiques.com</i> .	p.10
François LHERMITE, <i>Les pièces de monnaies marquées « BON POUR... », et leurs rapports avec l'Union latine</i> .	p.11
Gaston NIESSERON, <i>Economie et numismatique sous le règne de Louis XIV</i> .	p.16
Frédéric LERAT, <i>Un peu d'humour !</i>	p.19
Marc PARVÉRIE, <i>Une variante inédite de besant du royaume de Jérusalem</i> .	p.20
René Chatrias, <i>L'euro, 7 ans déjà !</i>	p. 24
Index des tomes I à XV.	p.26
Tarif des publications.	p.28
Liste de monnaies frappées à Limoges, vues en 2008.	p.28
Comment adhérer à la SNL.	p.30

**Reproduction interdite sauf autorisation de la**  
SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN  
Cercle de l'Union & Turgot  
1, Boulevard de Fleurus  
87000 LIMOGES  
[snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)  
[www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)

Le contenu des articles n'engage que la responsabilité des auteurs

Directeur de la Publication : René CHATRIAS  
Dépôt légal : 1er trimestre 2009  
Conception & réalisation : Marc PARVÉRIE  
**ISSN : 1265-3691**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

René CHATRIAS

L'un des objets principaux de la communication n'est-il pas la découverte des autres membres de l'association à laquelle vous appartenez et de son entourage, de ce que vous aimez et de ce qui motive votre passion.

La Société Numismatique du Limousin s'est ouverte sur le monde du net il y a 3 ans maintenant, en lançant son site numismatique ouvert à tous. Les années passant, il s'est agrandi, étoffé et enrichi de monnaies, jetons et médailles, de rubriques nouvelles, devenant incontournable pour beaucoup d'entre nous, professionnels ou simples amateurs. Remercions, encore une fois, les volontaires qui se sont attelés à cette tâche ardue et pourtant si délicate.

Le site internet de la SNL

<http://www.sn187.fr> :

**Société Numismatique du Limousin**  
Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin  
Cercle de l'Union et Turgot  
1, Boulevard de Fleurus  
87000 Limoges  
[sn187@sn187.fr](mailto:sn187@sn187.fr)

**La société**  
Présentation  
Calendrier  
Adhérer  
Bibliothèque  
Publications  
Lémoines  
Mérovingiens  
Carolingiens  
Féodales  
Royales  
Révolution  
Modernes  
Jetons  
Billets

**Numismatique limousine**  
Actualité  
Identification  
Pédagogie  
Monnaie du mois  
Fausse

**Ressources**

**Vue de la Société**  
Présentation de la Société de Numismatique du Limousin : renseignements pratiques, calendrier des réunions, bourses, expositions.

**Espace Identification**  
Une rubrique interactive pour partager nos connaissances sur les monnaies.

**La Monnaie du mois**  
Chaque mois une nouvelle monnaie livre ses secrets.  
En janvier : une hémidrachme de Tébé (Ligue achéménienne, I<sup>er</sup> siècle av. JC)

**Publications de la Société**  
Vous pouvez consulter le sommaire de toutes nos publications et faire une commande.  
Articles disponibles en ligne.

**Actualité numismatique**  
Toute l'actualité numismatique du mois : expositions, bourses, découvertes, anecdotes concernant la monnaie.

**Collections particulières**  
Collections particulières présentant des monnaies du Limousin ou d'ailleurs.

Elle compte parmi ses membres la jeune association des « Jetons touristiques », pleine de dynamisme et forte de plus de 700 adhérents. En inaugurant majestueusement, le 25 octobre 2008, au Zénith de Limoges, son propre jeton édité à 5000 exemplaires par la monnaie de Paris, elle nous invite à deux grands rendez-vous en 2009, le rallye annuel qui aura lieu à Vulcania le 26 septembre, mais surtout à son premier salon international, intitulé « Jeton touristique et Événementiel de la Monnaie de Paris », qui se tiendra les 24 et 25 octobre à l'Hôtel de la Monnaie. D'autres manifestations, d'égale ampleur, attendent nos passionnés.

La bourse numismatique, tenue en octobre, salles Blanqui à Limoges, laissera encore son empreinte. Les marchands, venus de chaque coin de l'hexagone, avaient amené aux collectionneurs limougeaux les monnaies les plus rares, mais aussi les plus chères. Les transactions furent nombreuses, malgré une crise économique naissante. Le prochain rendez-vous est fixé en octobre 2009, l'optique de la SNL étant, pour cette bourse exposition à venir, de bouleverser les modèles précédents et de proposer aux nombreux visiteurs d'autres facettes de la collection numismatique.

C'est une tradition et un moment de grand plaisir : décembre, malgré neige et froid, nous a fait renouer avec les archives départementales et les diverses associations gravitant autour de l'histoire. Il me paraît impératif que l'historique monétaire et la recherche archéologique se rapprochent et que nos racines communes s'associent.

Notre bulletin numéro 16 marquera, cette année encore, les esprits. La science de l'écriture n'est pas innée, bien sûr, mais façonner un article sur sa passion me paraît chose aisée. Il faut y prendre le temps, mais si en plus, celui-ci s'accompagne de recherches et de réflexions, le voir éditer procure à l'écrivain satisfaction personnelle et une certaine fierté. A vos plumes donc !!! Rappelons que, grâce à l'un de nos adhérents, notre bulletin se trouve désormais en vente dans quelques bonnes librairies de la région.

Enfin, grande est notre satisfaction d'accueillir de nouveaux membres. Toujours plus présents, avides de découvertes et de savoir, ils représentent l'avenir de cette Société à laquelle nous tenons tant.

## DEUX NOUVELLES VARIÉTÉS DE STATÈRES LÉMOVICES « A LA GRUE ET AU TREFLE »

Marc PARVERIE

Deux monnaies découvertes cette année dans la haute vallée de la Dordogne près de La Bourboule (15) permettent de compléter les connaissances sur la série des statères « à la grue et au trèfle » attribuée aux Lémovices<sup>1</sup>.

La série DT III n°1076 « à la grue et au trèfle » comprend des hémistatères d'or fin<sup>2</sup>, des statères<sup>3</sup> et des quarts de statère<sup>4</sup> d'électrum, et des bronzes<sup>5</sup> au module et au poids du statère. Elle peut être datée des années -130/-120 (Tène D1-D2) au premier tiers du Ier siècle avant JC (peu avant la Guerre des Gaules).

Cette série bimétallique ayant une diffusion assez large (Dordogne, Vienne, Allier... jusqu'en Bretagne et à Alésia), son attribution a longtemps été incertaine<sup>6</sup>. Cependant, les découvertes les plus nombreuses (trésors et découvertes isolées récentes) proviennent du territoire lémovice<sup>7</sup>, rendant l'attribution à ce peuple de plus en plus certaine (Figure 1).

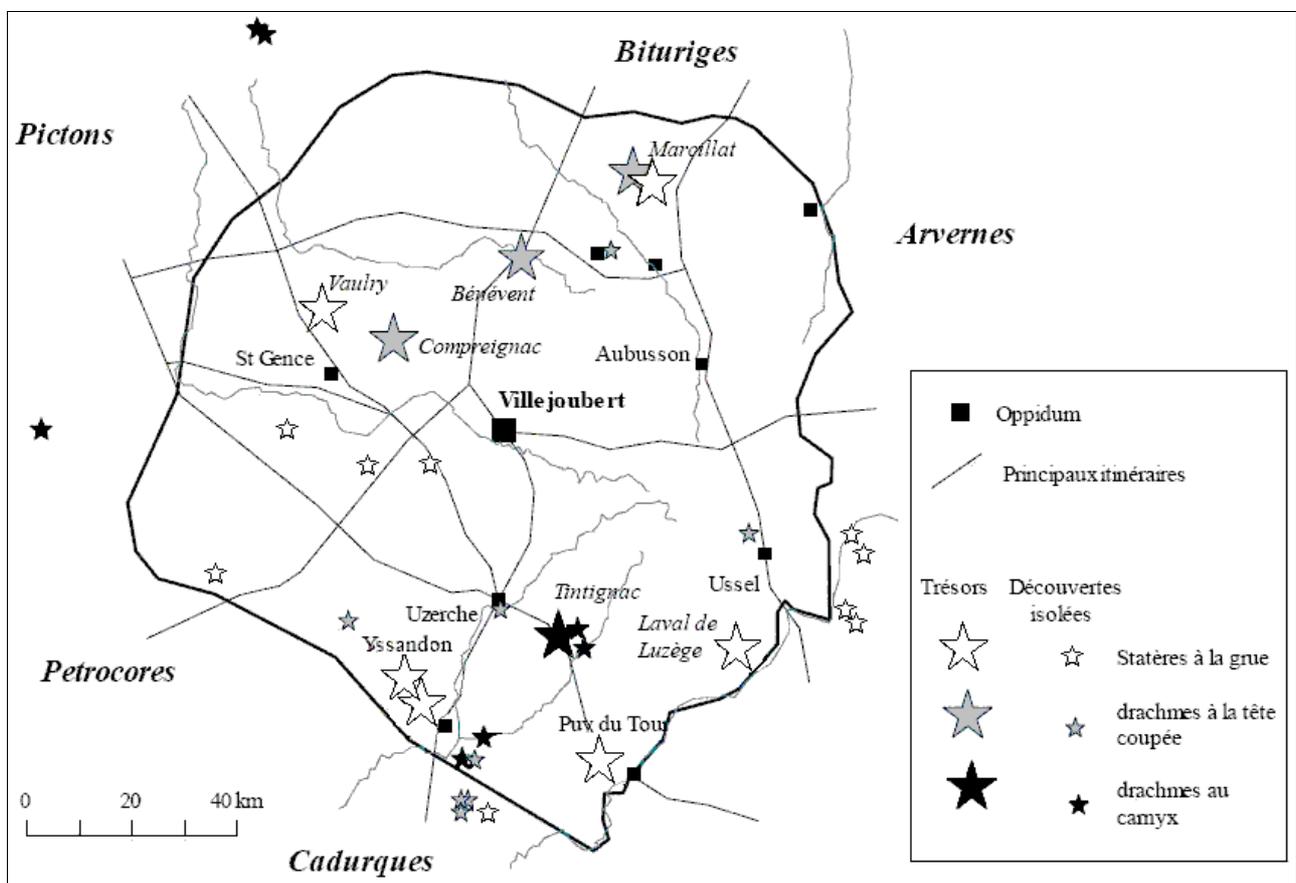


Figure 1 : les découvertes monétaires dans l'espace lémovice<sup>8</sup>

<sup>1</sup> Voir aussi l'article Tixier 2005, 1. Merci à L.-P. Delestrée pour ses commentaires et ses conseils.

<sup>2</sup> DT III 3404/3405. LT 4066. Depeyrot III, 45. Environ 3,5 g, 13-16 mm.

<sup>3</sup> DT III 3406, 3407 et 3409 à 3411. LT 4072. Depeyrot III, 41-42-43. Environ 6 à 7 g, 18-19 mm.

<sup>4</sup> DT III 3408. LT 4091. Depeyrot III, 47. Environ 1,75 g, 12 mm.

<sup>5</sup> DT III 3412-3413. BN 4082. Depeyrot III, 44

<sup>6</sup> Elle est encore parfois, à la suite de La Tour, attribuée aux Pictons. Sur la question de l'attribution, voir les ouvrages de référence : Delestrée & Tache 2007, 12 et 116 et Depeyrot 2004,

<sup>7</sup> Voir SFN 1982, 73, 89 & 105, ainsi que Delage 1937, 64 : Saint Vaury en Haute Vienne (bronzes de 6,25 à 7,10 g au cheval à droite DT 3412-13), Marçillat dans la Creuse (13 statères DT 3406 et 4 quarts de statère DT 3408), Yssandon (120 statères d'électrum DT 3406) et Puy du Tour en Corrèze (nombreux bronzes). Des exemplaires isolés semblent avoir été trouvés notamment à Nexon, Saint Auvent, Pierre-Buffière, Tintignac, près de Nontron, ainsi qu'en limite du pays Lémovice, dans le nord du Lot et l'ouest de l'Auvergne.

<sup>8</sup> Restitution de l'espace lémovice d'après J.-M. Desbordes (*Atlas du Limousin*, Limoges, 1994, p.39).

La première des deux monnaies découvertes dans le Cantal (Figure 2) pèse 6,15 g. pour un diamètre de 17 mm. Le droit fait nettement apparaître les mèches de l'arrière de la tête ainsi que la bordure perlée, ce qui n'est pas fréquent pour ce type. Au revers, le dessin très fin montre le cheval à droite surmonté d'une grue. On voit aussi entièrement le trèfle sous le cheval, avec tous ses détails.



**Figure 2** : statère de « billon » DT 3412, 6,15 g. 17 mm découvert dans le Cantal.

Ce qui est tout à fait remarquable pour cette monnaie, outre son excellente conservation, c'est son alliage qui paraît fortement argentifère ! On serait bien sûr tenté de rajouter un nouveau type en billon dans la série 1076, aux côtés des statères en électrum et en bronze. La série « à la grue et au trèfle » serait alors trimétallique. Cependant, il n'est pas certain que les variations de la composition métallique soit totalement pertinente dans la détermination d'un type différent. Il existe dans d'autres séries trimétalliques d'époque comparable des billons légers qui sont assimilés à des frappes de bronze<sup>9</sup>.

La grande finesse de frappe et le très bel état de conservation de la deuxième monnaie (Figure 3) permettent de distinguer deux variantes stylistiques par rapport au type général. Au droit, un motif qui pourrait être une réduction de poignard ou d'épée, prend naissance dans l'oreille et vient orner la joue. Au revers, le trèfle trilobé sous le cheval est doté d'une tige bouletée à son extrémité.



**Figure 3** : statère de bronze DT 3412 var., 6,4 g. 16 mm, découvert dans le Cantal.

<sup>9</sup> Par exemple le DT S 3394A. De fait, L.-P. Delestrée, à qui cette découverte a été communiquée, ne l'a finalement pas prise en compte dans le Tome IV du *Nouvel atlas* (Delestrée & Tache 2008).

Si la tige bouletée du trèfle est un détail stylistique déjà noté (elle apparaît très nettement sur l'illustration du DT 3412)<sup>10</sup>, le motif du droit n'avait pas encore été répertorié<sup>11</sup>. Or la récente découverte près de Nontron (24)<sup>12</sup> d'un autre exemplaire moins bien conservé, mais présentant clairement ces deux mêmes caractéristiques nous a semblé plaider en faveur d'une véritable « variété »<sup>13</sup> et non d'une simple fantaisie du graveur.

De fait, une étude minutieuse sur plus d'une centaine d'exemplaires corréziens a montré d'une part que ces deux différents étaient toujours associés, d'autre part que leur fréquence d'apparition était relativement faible (5 exemplaires seulement).

On peut donc en conclure à l'existence de deux variantes distinctes dans la suite en bronze DT 3412-13 de la série 1076 "à la grue et au trèfle" :

- l'une, sans ornement sur la joue au droit et au simple trèfle trilobé au revers, est identique au type en or, et en constitue l'immédiate suite en bronze ;
- l'autre, probablement postérieure, s'en distingue par quelques détails : présence d'un poignard sur la joue au droit et tige bouletée du trèfle au revers.



Figure 4 : DT 3412 sans différents

Figure 5 : DT 3412 avec le poignard sur la joue au droit et la tige perlée du trèfle au revers.

Se basant sur des exemplaires de médiocre facture, parfois découverts sur les marges du territoire lémovice, d'aucuns ont pu avancer que les bronzes présentant des différences stylistiques étaient en fait des copies, de moindre qualité, réalisées par des peuples voisins<sup>14</sup>. La très belle facture du présent exemplaire plaide plutôt en faveur d'une véritable émission, soit parallèle à celle du type principal, mais provenant d'un autre atelier, soit, plus probablement, légèrement postérieure.

Une telle succession de types en bronze qui se distinguent progressivement de leur modèle en or est assez courante dans la numismatique celtique.



SFN (1982) : *Corpus des trésors monétaires antiques de la France*, Tome I, Paris, 73, 89 et 105.

Delage, F. (1937) : "Le trésor de Vaulry et les monnaies gauloises du Limousin", *RN*, Paris, 64.

Delestrée, L.-P. et M. Tache (2007) : *Nouvel atlas des monnaies gauloises. III : La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye.

Delestrée, L.-P. et M. Tache (2008) : *Nouvel atlas des monnaies gauloises. IV : Supplément aux tomes I-II-III*, Saint-Germain-en-Laye.

Depeyrot, G. (2004) : *Le numéraire celtique. III : de l'Atlantique aux Arvernes*, *Moneta* 36.

Tixier, J. (2005) : « Une variété en bronze frappé au type et au module du statère lémovice à la grue », *BSNL*, XII, Limoges, 1-3.

<sup>10</sup> Delestrée & Tache 2007, planche XIX.

<sup>11</sup> Le droit de l'illustration de la planche XIX, décentré et usé sur la joue, ne permet pas de vérifier.

<sup>12</sup> Monnaie visible sur le site <http://bdpamoch.free.fr>, n° 488. 4,7 g. 16 mm.

<sup>13</sup> Delestrée & Tache 2008, 9 : « une variété est significative lorsqu'elle se distingue d'une autre variété par un signe, un motif, un élément de décor original dans la composition de l'image »

<sup>14</sup> Voir par exemple VSO CGB n°15, lot 432.

## LE MARECHAL BUGEAUD, LE « SOLDAT-LABOUREUR »

Gérard FRUGIER



Vous êtes friands de « belles pièces », au sens familier du terme ; vous collectionnez la période dite contemporaine ; vous êtes amateurs de médailles, notamment celles gravées par Borrell et Caqué, dont les portraits d'une beauté saisissante sont aussi éloignés de l'homme à la tête de poire de Charles Philipon qu'un euro d'une drachme d'Athènes ; vous vous intéressez à la numismatique coloniale et aux « grands hommes » de Limoges et de la région. Autant de raisons de se pencher, si ceci n'est pas déjà fait, sur deux médailles en cuivre, gravées à très peu d'exemplaires, à l'effigie de Louis-Philippe, l'une concernant la prise de Constantine, l'autre étant consacrée à Bugeaud.



**Figure 6** : médaille en cuivre de 52 mm de diamètre, avec bélière, 75,2gr. Graveur Caqué.  
Poinçon : proue de navire.

La première datée de 1838, de 52 mm de diamètre, présente à l'avant la tête laurée de Louis-Philippe à gauche gravée par Borrell.

Quant au revers, Caqué brosse la prise de Constantine le 13 octobre 1837 avec un guerrier antique de type européen devant la ville en flammes avec, inscrits en demi-cercle, les noms de :

- Damremont, général, gouverneur de l'Algérie, tué au siège de Constantine.
- De Nemours et d'Orléans, les deux ducs, fils du roi.
- Valée, maréchal qui dirigea l'assaut à la fameuse bataille.



**Figure 7** : médaille en cuivre de 53mm de diamètre, avec béliaire, 75,2gr. Graveur Caqué. Poinçon : proue de navire.

La seconde médaille, non datée, mais de même module, gravée par Caqué, présente à l'avant le buste du roi à droite, avec au revers le texte suivant, sur 25 lignes :

Neully, le jeudi 29 avril 1844  
 Mon cher Maréchal,  
 C'est avec une vive et profonde émotion  
 que je viens vous féliciter sur  
 les brillants exploits que vous venez  
 d'ajouter à tous ceux qui ont illustré  
 nos drapeaux. La noble résolution que vous avez  
 prise de livrer la bataille d'Isly avec une armée aussi  
 disproportionnée en nombre à celle que vous attaquez  
 a produit sur nos braves soldats la sensation que  
 j'ai éprouvée moi-même en l'apprenant. J'ai senti que cet appel  
 à des soldats français devait les rendre invincibles  
 et ils l'ont été. Soyez, mon cher Maréchal, mon organe auprès d'eux ;  
 dites leur que c'est au nom de la France autant qu'au mien  
 que je vous demande d'offrir à cette brave armée  
 que vous avez si glorieusement conduite à la victoire  
 l'expression de la reconnaissance nationale  
 et celle de l'admiration qui inspirent  
 sa valeur et son dévouement.  
 Recevez, mon cher Maréchal,  
 l'assurance de tous les sentiments  
 que vous conservera toujours  
 votre affectionné.  
 Signé LOUIS-PHILIPPE

A M. le Maréchal Bugeaud, gouverneur d'Algérie

L'on peut dire quelques mots de Thomas-Robert Bugeaud de La Piconnerie, né le 15 octobre 1784, rue Cruche d'or, au coin de la rue du Consulat à Limoges, qu'il quittera à pied à 13 ans pour la maison familiale de la Durantie, à une dizaine de kilomètres de la Haute-Vienne, dans la paroisse de La Nouaille, où il se partagera entre théâtre, pêche et chasse, confectionnant ses sandales en écorce de cerisier ! A 18 ans, il embrassera la carrière des armes, comme simple vélite, et servira Napoléon à Austerlitz, son frère Joseph à Saragosse, Louis XVIII, puis à nouveau Napoléon à Albertville, et sera victorieux à l'Hospital, après Waterloo.

Disgracié à la Restauration, le « soldat-laboureur », dont la devise était « Par l'épée et la charrue », regagnera en 1818, en demi-solde, le domaine de la Durantie où il prônera le recours aux prairies artificielles et l'élevage exclusif des bovins de race limousine, créant les premiers comices agricoles à La Nouaille, où il discourait en patois.

En 1832, il est rappelé pour mener à bien la conquête de l'Algérie, dont il sera nommé gouverneur en 1841. En 1848, il fut encore mis à contribution pour mater l'insurrection populaire, mais de retour à la Durantie, il eut lui-même recours à la troupe pour rétablir l'ordre, les membres des clubs socialistes de Paysac et La Nouaille assiégeant sa demeure durant plusieurs mois. Il décédera à Paris, un an plus tard, emporté par le choléra.



**Figure 8** : publicité mentionnant la célèbre chanson en l'honneur du Maréchal Bugeaud : « As-tu vu la casquette ? »

A Excideuil, sur la place du marché qui porte son nom et où trône sa fontaine, les belles périgourdines, qui exposent aux chalands leurs foies gras et leurs seins généreux, ne se doutent pas que leur sympathique « Père la casquette », comme le rappelle Desautard dans l'Echo du 18 février 2008, « pratiquait les enfumades : les femmes, les enfants, les vieillards étaient regroupés dans des grottes dans lesquelles on allumait des feux de bois qui enfumaient les occupants jusqu'à l'étouffement définitif... ». Etonnant non ? Comme le disait l'ami Pierre Desproges de Châlus.

## L'ASSOCIATION JETONS-TOURISTIQUES.COM

Willem MEIJST (Luxembourg)

Dans un précédent numéro de ce bulletin, nous avons déjà eu l'occasion de vous présenter notre association. Comme son nom l'indique, l'Association Jetons-Touristiques.com est active dans... les jetons touristiques! Et comme son nom le laisse deviner aussi, nous avons notre propre site internet.

2008 a été une grande année pour nous : la sortie du premier jeton de l'Association ! Celui-ci a été inauguré officiellement le samedi 25 octobre 2008 au Zénith de Limoges. En plus de ce lieu prestigieux, ce jeton a une "marraine" hors du commun, qui n'est autre que Chloé Certoux, Miss Limousin 2008, qui va concourir pour le titre de Miss France 2008 à la fin de cette année ! Il ne faut pas oublier ses deux dauphines, Juliette Lamarque et Jessie Brahim, co-marraines du jeton, qui étaient également présentes lors de l'inauguration. Finalement, on ne pourrait pas passer sous silence Sophie Vouzelaud, première dauphine de Miss France 2007, et auteure du livre "Miss et sourde!", qui nous a fait l'honneur de sa présence. Un grand merci au Comité Miss France Délégation Marche-Limousin!

Ce jeton s'inscrit dans la même lignée que les autres de la collection : en CAN (Cupro-Alu-Nickel) d'un diamètre de 34 mm et d'une épaisseur de 2,5 mm, il représente les quatre monuments les plus visités en France: la Tour Eiffel, le Pont du Gard, le Mont-Saint-Michel et la Basilique de Lourdes, avec la mention du nom de l'Association qui épouse la forme de l'arche de la "Vieille Dame". Il a été tiré à 5.000 exemplaires, et chaque membre de l'Association y ayant souscrit a reçu deux exemplaires de ce jeton, dont un personnalisé et, par conséquent, unique ! Nous en sommes très fiers, ce jeton scelle les deux ans d'existence de l'Association et les dix ans de la collection.

En effet, cette collection fabuleuse a débuté en 1998, par le lancement de quelques jetons représentant les sites touristiques en question. Aujourd'hui, le succès aidant, des centaines de sites touristiques proposent leurs propres jetons contre paiement de deux euros (sauf rares exceptions), dans leurs boutiques de souvenirs ou dans des distributeurs. Plus de 800 jetons différents ont ainsi vu le jour, tous frappés par la Monnaie de Paris en collaboration avec la société EVM-Euro Vending Medals.

Notre site internet propose une mine d'or d'informations telles que la liste complète des jetons, la liste des autres collectionneurs, les événements organisés par l'association (collectes groupées en France et à l'étranger, inaugurations de jetons, stands lors de salons numismatiques, repas conviviaux), un forum d'échanges, des jeux et concours, un journal interne, et une foule d'autres informations que nous vous laissons le loisir de découvrir.

Le siège social de l'association est à Limoges, mais les administrateurs, animateurs et membres sont situés partout en France, en Europe ainsi que sur d'autres continents.

Contact :

Association Jetons-Touristiques.com  
30D, rue Perrault  
87000 Limoges  
Tel : 06.12.58.99.55  
Fax : 08.20.48.15.36

Site Internet : [www.jetons-touristiques.com](http://www.jetons-touristiques.com)  
Contact : [asso@jetons-touristiques.com](mailto:asso@jetons-touristiques.com)

## LES PIÈCES DE MONNAIE MARQUÉES « BON POUR ... », ET LEURS RAPPORTS AVEC L'UNION LATINE.

François LHERMITE

Il y a dix ans, j'avais fait un exposé sur l'Union Latine (paru dans le Tome VI de février 1999, de notre Bulletin). J'avais fait cet exposé car nous approchions à grands pas de l'Euro, dont certains esprits chagrins prédisaient la faillite en disant qu'il y avait déjà eu une tentative de monnaie européenne avec l'Union Latine, laquelle avait mené à une catastrophe financière qui était obligatoire. Mon but alors, peut-être pas très bien exprimé, était de montrer d'une part qu'il n'y avait aucun rapport entre l'Union Latine et l'Euro, qu'il s'agissait de deux choses totalement différentes, et d'autre part que cette Union avait fonctionné pendant 50 ans sans trop de problèmes et à la satisfaction de tous, et que si elle avait disparu, c'était du fait des grands bouleversements économiques et monétaires créés par la première guerre mondiale.

Je reprends aujourd'hui l'Union Latine pour montrer pourquoi un certain nombre de monnaies portent la mention : « BON POUR .... », bien que je l'avais évoqué alors.

Avant d'aborder ce sujet, je veux rappeler les causes de la création de cette Union Latine, et brièvement son histoire et sa disparition.

Le Franc, créé par la Convention, va voir son système précisé par Napoléon 1<sup>er</sup>, grâce à la loi des 7 et 17 germinal an XI (28 mars – 7 avril 1803). Le système est basé sur le bimétallisme intégral or-argent, les deux métaux étant au titre de 900 ‰ et ayant un rapport de 15,5. Le franc est défini comme la valeur de 5 grammes d'argent au 900 ‰, mais aussi, la loi fixe le diamètre de chaque pièce, et surtout des limites de tolérance de poids et de titre.

Aucune autre monnaie n'avait de telles précisions en ce début du XIX<sup>e</sup> siècle, si bien que le franc est devenu une monnaie inspirant confiance, et une monnaie forte qui a été la monnaie de référence pendant toute la première moitié de ce siècle, mais qui, après 1850, a été fortement concurrencée par la livre anglaise.

Si Napoléon a imposé ce système à un certain nombre de ses conquêtes, après la chute de l'Empire, la plupart sont revenues aux systèmes monétaires antérieurs (Westphalie, Espagne, etc...). Mais Napoléon s'était proclamé roi d'Italie, et y avait créé la lire définie exactement comme le franc. Cette monnaie ayant duré assez longtemps en Italie, à la chute de l'Empire, trois états l'ont conservée : Venise, Parme et la Sardaigne. Si bien que lorsque l'unité italienne s'est faite, en 1861, sous l'autorité du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, c'est la lire qui a été choisie comme monnaie unique de toute l'Italie.

En 1830, les belges, avec le soutien de la France, ont chassé les autrichiens de leur pays et ont proclamé leur indépendance. Il fallait aussi une monnaie unique à ce nouveau pays, et la Belgique adopta tout de suite le franc, monnaie forte et monnaie du pays ami avec lequel elle avait le plus de chance de développer des relations commerciales.

En 1840, Genève a, de même, choisi le franc comme monnaie ; et quand, en 1850, les différents cantons suisses se sont réunis en une « Confédération Helvétique », le franc, sous l'influence de Genève, a été choisi comme monnaie de la Confédération.

Voilà donc quatre pays (France, Belgique, Suisse et Italie) qui ont exactement la même monnaie et peuvent commercer entre eux sans problème, à une époque où l'Europe est très morcelée, chaque pays ayant sa monnaie propre sans rapport avec celles des autres pays, et où les paiements commerciaux se font pratiquement exclusivement en monnaies d'or et d'argent. Il faut rappeler qu'on était toujours à une époque où la monnaie était réelle, c'est-à-dire qu'une monnaie avait la valeur du métal précieux qu'elle contenait.

Mais, en 1848, c'est la découverte de l'or de Californie, et la grande ruée vers l'or. Puis, en 1850, de très importants gisements d'or sont trouvés en Australie. Ceci va entraîner une augmentation importante de la quantité d'or sur les places financières européennes. Une marchandise qui devient plus abondante voit toujours sa valeur diminuer; mais l'or n'est pas une marchandise comme une autre, et si la France et quelques pays ont adopté la convention du bimétallisme, la majorité des nations n'ont que l'étalon or (en particulier la Grande-Bretagne, l'Autriche...). Un étalon étant une base de mesure est donc invariable par définition ; ainsi dans la réalité, cela va se traduire par une augmentation des autres matières premières, en particulier de l'argent. Les monnaies d'argent se mettent à avoir une valeur supérieure à leur valeur officielle. Il y a donc risque que certains fondent des monnaies pour les transformer en lingots et faire ainsi des bénéfices.

Pour lutter contre cela, la Suisse décide, dès 1860, d'abaisser le titre de ses monnaies d'argent de 1 et 2 francs au 800 ‰. Puis en 1863, l'Italie abaisse au 835 ‰ le titre d'argent de ses pièces de 2 lires, 1 lire, 50 et 20 centesimi. La France en 1864 choisit le même taux pour ses monnaies de 50 et 20 centimes et ne frappe pas d'autres monnaies d'argent.

C'en est fini de la belle harmonie qui régnait entre ces 4 pays. Mais en 1865, la Belgique va prendre l'initiative de réunir une conférence qui aboutit le 23 décembre 1865 à la signature d'une convention qui dit dans son article premier : « *La France, la Belgique, l'Italie et la Suisse sont constituées à l'état d'Union Latine pour ce qui regarde le poids, le titre, le module et le cours de leurs espèces monnayées d'or et d'argent* ».

Cette convention était signée pour 15 ans, renouvelable, et définissait des pièces de 100, 50, 20, 10 et 5 francs (ou lires) en or au 900 ‰, de 5 francs en argent au 900 ‰, et des divisionnaires de 2 francs, 1 franc, 50 et 20 centimes en argent au 835 ‰. L'importance des frappes monétaires de chaque pays était fixée selon l'importance de sa population.

Cette convention était ouverte à tous et tous les pays étaient invités à y adhérer. Seule la Grèce adhéra à l'Union Latine, le 26 septembre 1868 ; et Monaco, qui possédait depuis longtemps une convention monétaire avec la France, y était admis d'office.

Mais plusieurs pays adoptèrent le système de l'Union Latine sans y adhérer. Ce furent successivement : les Etats du Pape (1866), l'Espagne (1869), la Roumanie (1870), la Serbie (1875), le Venezuela (1879), la Bulgarie (1882). La République Dominicaine adopta brièvement ce système entre 1891 et 1897, alors qu'à cette époque cela n'avait plus d'intérêt dans les échanges commerciaux.

Par la suite, c'est la valeur de l'argent qui va diminuer, du fait de la découverte d'importants gisements d'argent, en particulier dans le Nevada, et de l'augmentation du commerce avec l'orient (Indes, Chine et Japon), pays à monométallisme d'argent. Puis, de nombreuses réunions de l'Union Latine vont amener des modifications de détail. La 3<sup>e</sup> convention du 5 novembre 1878 supprimera la frappe des pièces de 5 francs, qui ne furent plus frappées qu'en faibles quantités : en France pour quelques coffrets « fleurs de coin » en 1889 pour le 100<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution, en Italie en 1901 pour l'avènement de Victor-Emmanuel III et en 1911 pour le cinquantenaire de l'Unité Italienne. Seule la Suisse reprendra les frappes de 5 francs à partir de 1888.

En 1885, une nouvelle convention reconnaissait implicitement que les monnaies d'argent n'étaient que des monnaies fiduciaires, et donc admettait l'étalon or uniquement. Mais la France avait exigé le maintien dans le texte de la notion du bimétallisme qui dans les faits n'existait plus. C'est à partir de cette date qu'on a parlé de « bimétallisme boiteux ».

D'autres conventions apportant peu de modifications eurent lieu en 1891, 1897, 1902 et 1908.

Puis survint la Grande Guerre de 1914-1918. Comme dans toutes les périodes de troubles, les monnaies en métal précieux disparaissent de la circulation et sont thésaurisées. En France, on arrête la frappe de l'or dès 1914, mais on veut toujours croire à l'Union Latine et les monnaies d'argent seront frappées jusqu'en 1920, mais ne circuleront pas et seront thésaurisées dès leur mise en circulation (ces monnaies d'argent d'après 1914 se trouvent facilement et toutes sont pratiquement neuves). En Belgique, l'or et l'argent ne sont plus frappés après 1914. En Italie, l'or n'est plus frappé après 1912, et les frappes d'argent s'arrêtent en 1917. En Grèce, il n'y aura plus de pièces d'un et deux drachmes après 1911, la dernière pièce d'or de 20 drachmes date de 1884. Mais la Suisse, non concernée directement par la guerre, continuera à frapper des monnaies d'or et d'argent.

Pour compenser l'absence de monnaies, les Chambres de Commerce, dans toute la France, vont émettre des billets de monnaies souvent marqués – Bon pour x francs – du fait qu'il ne s'agissait pas de monnaies officielles.

Cette expression « Bon pour... » se trouvait déjà sur des monnaies de 50 c et 1 f des colonies françaises, d'abord à la Réunion en 1896, puis à la Martinique en 1897 et à la Guadeloupe en 1903. A la Guadeloupe et en Martinique, ces monnaies seront refrappées en 1921 et 1922. Ces colonies françaises étaient un prolongement de la France et donc entraient dans l'accord de l'Union Latine. La France n'ayant pas voulu fabriquer de monnaies en argent, en a donc fait des : Bons pour...



**Figure 9** : Ile de la Réunion,  
50 c, 1896 - 22 mm



**Figure 10** : Colonie de la  
Martinique, 50 c, 1922  
22 mm



**Figure 11** : Guadeloupe et  
Dépendances, 1 f, 1903  
25 mm

A la fin de la guerre, du fait de l'augmentation considérable de la valeur des métaux précieux, il s'est avéré qu'il n'était plus possible de faire des monnaies d'or et d'argent selon les accords de l'Union Latine. Mais, la France surtout tenait beaucoup à cette Union Latine, et espérait que les dommages de guerre que devait payer l'Allemagne à la suite du traité de Versailles, permettraient de rétablir une monnaie saine, comme avant la guerre.

C'est pourquoi, les billets des Chambres de Commerce étant trop fragiles pour durer longtemps, l'état décida qu'il fallait momentanément frapper des monnaies métalliques. Mais ayant peur qu'on le leur reproche, il fut décidé de mettre la formule « BON POUR ... » et d'attribuer la fabrication de ces « bons » aux Chambres de Commerce de France.

En fait, il s'agissait de monnaies d'Etat, et les Chambres de Commerce ne furent pas consultées.

La Chambre de Commerce de Limoges demanda, le 14 janvier 1921, qu'il lui soit réservé pour un million de francs de ces jetons pour les besoins de Limoges et de la Haute-Vienne. Elle avait demandé aussi que ces jetons portent au moins un signe pour reconnaître ceux qui avaient été distribués par la Chambre de Commerce de Limoges, croyant que l'état fournirait des monnaies métalliques, mais que le système fonctionnerait comme celui des billets, avec remboursement par la Chambre de ces « bons » de monnaie. Les premiers jetons portent la date de 1920, mais en juin 1921, on trouve des demandes du Ministère des Finances aux Chambres de Commerce de ne pas retirer leurs billets tant que les jetons métalliques ne seront pas en circulation. Il semble que cette mise en circulation s'est faite au plus tôt fin 1921. Ces monnaies seront frappées jusqu'en 1929.



**Figure 12** : France, Chambres de Commerce, 2 f, 1922 - 27 mm

La Belgique, suivant l'exemple français, va frapper des pièces en nickel de 50 c, 1 f et 2 f de 1922 à 1935. Ces pièces sont marquées « BON POUR .... » en français ou « GOED VOOR ... » en flamand.



**Figure 13** : Belgique (français), 1 f, 1922  
23 mm



**Figure 14** : Belgique (flamand), 1 f, 1922  
23 mm

L'Italie a frappé dès 1919 des pièces de 50 c marquées « AEQUITAS C. 50 » (égal à 50 c) ; puis à partir de 1922 et 1923 des pièces de 1 et 2 lire marquées « BVONO DA L. 1 » et « BVONO DA LIRE 2 ».



**Figure 15** : Italie, 2 lire, 1923 - 29 mm

La Grèce, après les dernières frappes d'argent de 1911, n'a émis qu'une pièce de 50 lepta de nickel-bronze en 1921 (sans indication particulière), et n'a repris la frappe de drachmes en nickel-cuivre qu'en 1926.

La Suisse, n'ayant pas souffert de l'inflation créée par la guerre continua à frapper ses monnaies aux normes de l'Union Latine.

La Principauté de Monaco imitera la France en frappant en 1924 et 1926 des monnaies « BON POUR 50 c, BON POUR 1 f, et BON POUR 2 f », attribuées au CREDIT FONCIER DE MONACO.

Parmi les colonies françaises, en dehors de la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe, il n'y a que la Tunisie qui frappait des monnaies en francs selon les normes de l'Union Latine. Les frappes courantes de 50 c, 1 f et 2 f en argent s'arrêtèrent en 1921, et là encore, à partir de cette date des monnaies en bronze d'aluminium furent frappées avec la mention « BON POUR ... ». A noter que les monnaies d'argent et d'or continueront à être frappées jusqu'en 1928, mais en petites quantités, distribuées par le Bey comme pièces d'hommage.

Les autres pays, ayant adopté le système de l'Union Latine, n'étaient pas liés par un accord signé et ont pu frapper des monnaies fiduciaires en métaux non précieux. Un seul, la Roumanie, qui peut-être croyait au possible rétablissement de l'Union monétaire d'avant guerre, émit en 1924, des pièces de 1 LEU et 2 LEI marquées BUN PENTRU... (c'est-à-dire : bon pour).

Mais l'Union Latine était bien terminée. L'Allemagne était ruinée et dans l'impossibilité de payer les dommages de guerre fixés par les vainqueurs.

La Belgique, peut-être la plus réaliste, se retira de l'Union Latine le 26 décembre 1925. Le 31 décembre 1926, la Suisse, à son tour quittait cette Union. Et ce n'est que dans le courant de 1927, que les 3 derniers pays adhérents (France, Italie et Grèce) admirèrent la fin de cet accord monétaire.



**Figure 16** : Monaco, 2 f, 1924  
27 mm



**Figure 17** : Tunisie, 1 f, 1921  
23 mm



**Figure 18** : Roumanie, 1 leu, 1924  
21 mm



Le coût de la vie : les produits n'ont pas de valeur fixe, mais on peut néanmoins établir un tableau approximatif de quelques prix :

- la livre de chandelles vaut 6 à 10 sous,
- la paire de sabots 4 sous,
- la pinte de vin 4 sous,
- une livre et demie de pain 3 sous,
- une douzaine d'œufs 5 à 8 sous,
- une livre de beurre 5 à 8 sous,
- une livre de viande de boucherie 5 sous,
- un repas dans une gargote 5 sous,
- une paire de bœufs de travail 70 livres en 1636, 94 livres en 1692,
- une petite maison 200 livres.



**Figure 24** : pièce de 30 deniers, dite « Mousquetaire » 1711D (Lyon).  
Valeur : 2 sols et 6 deniers.

Arrivons-en à la numismatique, particulièrement importante du fait de la longévité du règne, 72 ans.

Outre les émissions propres au Dauphiné, au Béarn, à la Navarre, aux Flandres, à Strasbourg et la Catalogne, les nombreuses et ruineuses guerres furent financées par quatre réformations successives internes :

- en 1690, type aux 8 L ;
- 1693, type aux palmes ;
- 1701, type aux insignes ;
- 1704, 2<sup>ème</sup> type aux 8 L ;

puis par la refonte générale ordonnée par l'Edit de 1709 et la création de nouveaux louis pour 20 livres et de l'écu pour 5 livres.



**Figure 25** : écu de Béarn 1667 Pau



**Figure 26** : ¼ d'écu aux 8 L 1691A



**Figure 27** : écu aux palmes 1693K



**Figure 28** : ¼ d'écu aux insignes 1702



**Figure 29** : écu aux 8 L 1705 Rennes

Le principe des réformes monétaires était simple: il consistait à réduire progressivement le cours des espèces en circulation, puis à en ordonner leur retour dans les ateliers monétaires où, par la simple opération de refraque, le Roi leur donnait arbitrairement une valeur accrue en monnaie de compte. Cette pratique, dont se plaignait la population, fut, pour la couronne, une source importante de revenus.

- le 1<sup>er</sup> janvier 1690 le louis d'or vaut 12 livres 10 sols,
- le 1<sup>er</sup> août 1692 le même louis ne vaut plus que 12 livres 5 sols,
- le 1<sup>er</sup> janvier 1693, celui-ci chute à 12 livres,
- le 1<sup>er</sup> juillet 1693, 11 livres 15 sols,
- le 1<sup>er</sup> août 1693, celui-ci se négocie à 11 livres 10 sols.

L'Edit royal du 1<sup>er</sup> septembre 1693 ordonne une nouvelle réformation, avec un louis à 14 livres.



**Figure 30** : louis d'or à la mèche longue 1648A (Paris)

D/ FR.ET.NAV.REX.LVD.XIII.D.G. (coeur) 1648 : buste lauré de Louis XIV  
R/ CHRS REGN VINC IMP : 8 L fleurdelisés et couronnés autour de la lettre A

## UN PEU D'HUMOUR

Frédéric LERAT

Lors de la grande guerre 1914-1918, les belligérants eurent un besoin pressant de métaux. Les particuliers participèrent également à la raréfaction de la petite monnaie. La disparition progressive de celle-ci fit apparaître l'émission de monnaies de nécessité, soit en pièces en aluminium, soit en billets.

Pour satisfaire cette réalité, la ville de Papenburg, dans le nord de l'Allemagne, fit émettre ce billet quelque peu facétieux...

A vos rangs fisc !



**Figure 31** : billet de nécessité (*Notgeld*) de 50 pfennig, émis par la ville de Papenburg. L'illustration est accompagnée d'un proverbe en dialecte bas-allemand (*Niederdeutsch*):

*Dat Geld mot man van dei Lütie nähmen  
Van dei Böme schüdden kann man't nich*

On doit prendre l'argent chez les gens  
Ce n'est pas en secouant les branches des arbres qu'on le peut !

Au revers, on trouve l'inscription (en *Hochdeutsch*):

*Notgeld der Stadt Papenburg – Dieser Schein verliert seine Gültigkeit ein Monat nach öffentlichem Aufruf – Papenburg, den 14. November 1921.*

Billet de nécessité de la ville de Papenburg. Ce billet perd sa validité un mois après son émission officielle. Papenburg, le 14 novembre 1921.

Le magistrat signataire se nomme Jaeger.

L'imprimeur est Gerhard Stalling à Oldenburg.

## UNE VARIANTE INÉDITE DES BESANTS DU ROYAUME DE JÉRUSALEM

Marc PARVÉRIE

Une curieuse et très intéressante monnaie découverte en 2004 dans l'est de la France a été récemment portée à notre connaissance<sup>1</sup>. Il semblerait s'agir d'un besant en or fourré, pesant 1,63 g., frappé par le royaume de Jérusalem, à l'imitation des dinars fatimides du calife al-Âmir bi-Ahkâm-illah (1101-1130), probablement au cours du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être dans l'atelier de Tyr. Entre autres curiosités, le poids très faible, la relative qualité de la calligraphie et la mention de l'atelier de Tyr font de cette monnaie un élément difficilement classable dans la délicate chronologie des frappes de monnaies à légendes arabes par les États croisés.

Au moment où le pape Urbain II prêche la 1<sup>ère</sup> croisade à Clermont-Ferrand en 1095, l'or n'a plus été frappé en Europe de l'ouest depuis le VII<sup>e</sup> siècle. Dans leur périple, les croisés vont tout d'abord rencontrer l'or sous la forme du nomisma byzantin, qu'ils nommeront besant. A leur arrivée en Syrie, en 1098, après la prise d'Antioche, les croisés découvrent la monnaie d'or musulmane. Il s'agit de dinars au nom du calife fatimide al-Mustansir (1036-1094), nommés *aureus sarracena monetae*<sup>2</sup> par les croisés. Dans cette période troublée qui voit la conquête d'une partie de la Syrie des califes fatimides chiites par les turcs seldjouqides sunnites, les ateliers de Syrie du nord et centrale, Alep, Damas, Tibériade et Filastin, ferment les uns après les autres entre 1060 et 1067. A l'arrivée des croisés, seuls frappent encore l'or au nom des fatimides, Acre, Tyr, et Tripoli, en Syrie, Alexandrie, Misr et Le Caire, en Egypte.

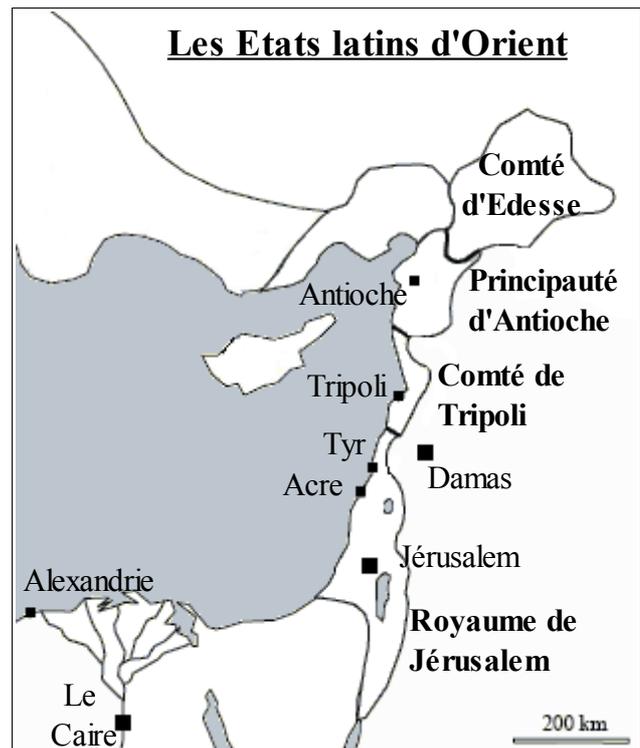


Figure 32 : carte des États latins d'Orient

Après la sanglante prise de Jérusalem en 1099, les croisés se rendent maîtres des ateliers d'Acre en 1104, puis de Tripoli en 1109, qui avaient encore frappé monnaie jusqu'en 1101 au nom du calife al-Mustali (1094-1101). L'atelier de Tyr (Sûr en arabe), qui avait frappé au nom d'al-Âmir (1101-1130) jusqu'en 1122, tombe à son tour en 1124, et il est probable que les croisés aient poursuivi la frappe pendant quelques années à leur profit avec les coins saisis<sup>3</sup>.

La chronologie des frappes de monnaies à légendes arabes par les États croisés n'a jamais vraiment été élucidée. Les croisés semblent avoir d'abord frappé de simples imitations des dinars fatimides au nom d'al-Mustansir et d'al-Âmir. Ces deux séries<sup>4</sup> connaissant, chacune à partir d'un type unique, une dégradation progressive de la qualité et de la lisibilité des légendes, les chercheurs y ont vu le même phénomène d'immobilisation qui marque bien des émissions féodales de la même époque. Les exemplaires les plus fidèles à leur original fatimide ont ainsi été datés de l'époque la plus haute, les copies les plus grossières étant les plus récentes. En revanche, il n'a pas encore été établi si ces deux types d'imitations ont été frappées successivement, les imitations d'al-Âmir – globalement de meilleure facture – d'abord, celles d'al-Mustansir – à la facture beaucoup plus

<sup>1</sup> Monnaie présentée sur le forum Détection Passion, post n°70819. Merci à Didier pour tous les renseignements qu'il m'a très aimablement communiqués.

<sup>2</sup> Raymond d'Aguilers. Texte cité par Balog & Yvon 1958, 135.

<sup>3</sup> Balog & Yvon 1958, 142.

<sup>4</sup> Balog & Yvon 1958, n° 1 à 18 pour les imitations d'al-Mustansir ; Balog & Yvon 1958, n° 19 à 34, pour celles d'al-Âmir.

grossière— ensuite, ou si elles ont circulé plus ou moins parallèlement entre les années 1120 et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, cette dernière solution semblant recueillir l'assentiment des chercheurs. La question de l'atelier est tout aussi problématique : il semblerait que ces monnaies aient été frappées à Acre (peut-être pour les imitations d'al-Mustansir) et à Tyr (peut-être pour celles d'al-Âmir), bien que ces deux noms n'apparaissent jamais sur les monnaies, qui portent dans leur majorité le nom de l'atelier de Misr (Egypte).

Chaque principauté croisée ayant par ailleurs sa propre petite monnaie de bronze et/ou de billon<sup>5</sup>, ces monnaies d'or fin pesant les 2/3 des véritables dinars<sup>6</sup>, que les sources latines appellent besants saracénats et les chroniqueurs arabes dinar sûrî (c'est à dire de Tyr)<sup>7</sup>, sont une sorte de monnaie internationale permettant aux Etats croisés de commercer tant entre eux qu'avec leurs voisins musulmans.

Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, sont aussi frappés des dirhams et demi dirhams d'argent imitant ceux des souverains ayyoubides al-Zâhir Ghâzî (1186-1216) d'Alep<sup>8</sup> et as-Sâlih Ismâ'îl (1236-1237 et 1239-1245) de Damas<sup>9</sup>. Elles ne se distinguent de leur prototype musulman que par des dates postérieures à la mort du souverain. Il semblerait que ces frappes doivent être attribuées à Tripoli et Antioche, de même que la série des besants grossièrement imités d'al-Mustansir, portant les lettres B et T dans le champ du droit et du revers<sup>10</sup>.

En 1250, le légat du pape Innocent IV, Eudes de Châteauroux, s'indigne de ce que des Etats chrétiens puissent frapper monnaie au nom de Mahomet<sup>11</sup>. Des dinars d'or, ainsi que des dirhams et des demi dirhams d'argent sont dès lors frappés entre 1251 et 1258 par l'atelier d'Acre<sup>12</sup> : ils portent des légendes chrétiennes écrites en arabes, ainsi qu'une croix, et sont datés du calendrier chrétien. De même, les derniers besants imités d'al-Mustansir et les dirhams pseudo ayyoubides, font apparaître une croisette et/ou des dates chrétiennes<sup>13</sup>.

Aucune monnaie à légende arabe ne semble ensuite frappée des années 1260 à la chute d'Acre en 1291.

Dans cette classification délicate à la chronologie incertaine, la monnaie découverte en 2004 en Lorraine (Figure 33) apporte plus de nouvelles questions que d'éclaircissements.

Il s'agit d'une imitation des dinars d'al-Âmir, en or fourré, d'un poids de 1,63 g. pour un diamètre de 20 mm. La calligraphie est curieusement tantôt parfaitement lisible, voire assez élégante, tantôt une simple juxtaposition de barres verticales et de ronds sans signification, et ce au sein d'une même phrase ! Elle se rapprocherait des types Balog & Yvon 1958, n° 23 à 25, que A. G. Malloy date des années 1148-1187<sup>14</sup>.

<sup>5</sup> Monnaies de cuivre de type byzantin à Edesse. Cuivre de type byzantin, puis deniers de billon au chevalier casqué et pougeoises de cuivre à Antioche. Deniers de billon et pougeoises de cuivre puis gros et demi-gros à l'étoile à Tripoli. Deniers et oboles à la tour de David à Jérusalem. Amandry 2001, 22, 184, 297 & 589.

<sup>6</sup> Soit entre 3,7 et 4 g. pour un diamètre de 22 mm.

<sup>7</sup> Balog & Yvon 1958, 136 (notamment note 2).

<sup>8</sup> Album 1998, n° 836. Elles se distinguent de l'original par des dates postérieures à la mort d'al-Zâhir en AH 613 (1216). Balog 1960, n° 629 à 652 : années AH 614 à 629 (1218-1232).

<sup>9</sup> Dirhams et demi-dirhams Album 1998, n° 849.1 et 850A, datés des années AH 641 à 644, mais portant le nom du calife abbasside al-Mustansir mort en AH 641. Balog 1960, 248. Balog & Yvon 1958, n° 35 à 37.

<sup>10</sup> Balog & Yvon 1958, n° 13 à 16.

<sup>11</sup> Le passage de la lettre du pape à son légat est cité dans Balog & Yvon 1958, 139 : « *nomen machometi atque annorum a nativitate ipsius (sic) numerus scuptebantur* ».

<sup>12</sup> Balog & Yvon 1958, n° 40 à 48. Il existe aussi de rares monnaies de billon et cuivre : Balog & Yvon 1958, n° 49 à 51.

<sup>13</sup> Dirhams et demi-dirhams au nom d' as-Sâlih Ismâ'îl avec l'année chrétienne 1253 : Balog & Yvon 1958, n° 38 / Album 1998, n° 849.2 et 850B. Voir aussi Balog & Yvon 1958, n° 39 : avec une croisette et le nom « Mikhâ'il ».

Besant imité d'al-Mustansir portant une croix dans le bandeau : Balog & Yvon 1958, n° 17.

<sup>14</sup> Malloy A.G. & alii 1994, 116, type n°3.



**Figure 33 :** besant du royaume de Jérusalem imitant les dinars d'al-Âmir, XII<sup>e</sup> siècle.

Au droit, on devrait trouver les légendes suivantes :

Légende circulaire extérieure :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ ضَرَبَ هَذَا الدِّينَرَ بِصُورِ  
... وَخَمْسَمِائَةِ

Au nom de Dieu, le Clément, le  
Miséricordieux, ce dinar a été frappé à Tyr  
en l'an ... et 500

Légende circulaire intérieure :

أَبُو عَلِيٍّ الْإِمَامِ بِأَحْكَامِ اللَّهِ أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ

Abû 'Alî al-Âmir bi-Ahkâm-illah émir des  
croyants

Dans le champ, sur 2 lignes :

الإمام  
المنصور

L'imâm al-Mansûr

Sur le présent exemplaire, la légende circulaire extérieure semble mentionner l'atelier de Tyr (bi-Sûr), plutôt que Misr, dont il manquerait alors le mîm :

سَمِعَ اللَّهُ أَل ..... الْكَتَبَ بِصُورِ بَكْ تَمَسَاهَا

Le début de la date est incompréhensible : un mot fortement corrompu peut ressembler soit à sana (en l'an), soit à 'asharat (dix). En revanche, la graphie du mot khams mi'at (500), quoique déformée, est très proche du Balog & Yvon 1958, n° 23. On aurait dans un cas « ... à Tyr en l'an [manque] et 500 », dans l'autre « ... à Tyr [manque] 10 et 500 ».

La légende circulaire intérieure mentionnant le titre califal n'est que partiellement lisible. Trois cercles remplacent notamment les lettres mîm-waw-mîm de amîr al-Mû'minîn (commandeur des croyants) :

أَبُو الْإِمَامِ ..... اللَّهُ صَاحِبُ

Dans le champ, on trouve le nom al-imâm al-Mansûr déformé, mais parfaitement reconnaissable :

الإمام  
المنصور

Au revers, les légendes de l'original fatimide sont les suivantes :

Légende circulaire extérieure :

محمد رسول الله ارسله بالهدى و دين الحق ليظهره  
على الدين كله ولو كره المشركون

Coran IX,33 : Mahomet est l'envoyé de Dieu, Il l'a envoyé avec la guidée et la religion de vérité, afin de la faire prévaloir sur la religion en entier, n'en déplaise aux associateurs.

Légende circulaire intérieure :

لا اله الا الله محمد رسول الله علي ولي الله

Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, Mahomet est l'envoyé de Dieu, 'Ali est l'ami de Dieu.

Dans le champ, sur 2 lignes :

عال  
غايه

Très forte  
(teneur en or fin)

La légende circulaire extérieure du revers, en partie effacée n'est que très partiellement lisible :

..... لا اله الا الله ..... لسقطه

Il en est de même pour la légende intérieure, dont le début est bien lisible, alors que le reste de la profession de foi est illisible :

لا اله الا الله ..... لا اله الا الله

La légende du champ est quant à elle parfaitement lisible, avec une calligraphie assez proche de l'original :

عال  
عانه

Cette monnaie ne correspond à aucun type répertorié. Elle se rapproche beaucoup par son aspect général des types Balog & Yvon 1958, n° 23 à 25 / Malloy 1994, 116, n° 3, datés des années 1148-1187, mais s'en démarque aussi sur de nombreux points.

La première difficulté vient du fait que l'atelier semble être Sûr / Tyr, alors que tous les besants imités des dinars d'al-Âmir portent invariablement l'atelier de Misr. Certes, on peut y voir une corruption du mot Misr dont il manquerait notamment le « m », mais une telle graphie n'est pas répertoriée, et la graphie Sûr, pour être plus étonnante n'en est pas moins la plus probable<sup>15</sup>.

La deuxième curiosité vient des 3 cercles de la légende centrale du droit, qui pourraient être rapprochés des points et annelets présents sur les types Balog & Yvon 1958, n° 28 à 34. Cependant, sur ces types, les annelets sont toujours situés dans le champ et non dans une légende circulaire. Par ailleurs, la facture de ces monnaies est toujours grossière, ce qui n'est pas le cas du présent exemplaire. Les trois cercles étant placés dans la continuité de la légende, il semblerait qu'il s'agisse d'une simple déformation des lettres mîm – waw – mîm du titre « amîr al-Mû'minîn », mais d'aucuns ont pu avancer que cette figure en triangle pouvait relever d'une christianisation volontaire du prototype musulman<sup>16</sup>. Les deux hypothèses ne s'excluent d'ailleurs pas forcément.

<sup>15</sup> Merci à Lutz Ilisch, Robert D. Leonard et William Gallagher pour leur aide et leurs conseils de lecture.

<sup>16</sup> Hypothèse avancée par Robert D. Leonard, qui parle à ce propos de « marque secrète » des graveurs chrétiens pour se démarquer des originaux fatimides...

Il pourrait tout d'abord s'agir d'une copie directe, par un atelier franc, probablement durant la deuxième partie du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, d'un original fatimide frappé à Tyr dans les années AH 510-516 (1117-1122, c'est à dire les dernières années de frappe au nom du calife al-Âmir, avant la prise de la ville par les croisés), comme le suggère la légende du droit mentionnant l'atelier et la date.

En revanche, si l'on retient Misr comme nom d'atelier, la calligraphie étant à la fois proche du style original, mais fortement dégénérée par endroits, il pourrait aussi s'agir d'une copie aux légendes plus maladroites d'un besant d'assez bonne facture de la deuxième partie du <sup>xii</sup><sup>e</sup> siècle, (copiant lui même les originaux fatimides). L'idée d'une copie de copie pourrait assez bien rendre compte de cette déperdition partielle de la lisibilité des légendes.

Dans les deux cas, la question est de savoir si cette bien curieuse monnaie a été produite par un atelier officiel (Tyr ?) ou par une officine clandestine. Le style est suffisamment proche des besants produits par les ateliers officiels pour que la première hypothèse puisse être retenue.

De même, le fait que la monnaie soit fourrée et qu'elle ne pèse qu'à peine la moitié d'un véritable besant semble exclure l'idée d'une fausse monnaie. En effet, les besants du royaume de Jérusalem, nous l'avons vu, circulaient parallèlement aux espèces musulmanes et étaient appréciés jusqu'en Syrie et en Irak<sup>17</sup>. Sans nul doute parfaitement reconnaissables par les changeurs (par le style et la mention d'un calife fatimide depuis longtemps disparu), ils s'échangeaient au 2/3 de la valeur d'un dinar<sup>18</sup>. En revanche, personne, ni dans les Etats latins ni dans les pays musulmans, ne se serait laissé tromper par une monnaie ne pesant que 1,63 g. au lieu des 3,8 g. environ attendus, fourrée de surcroît.

On peut dès lors se demander pourquoi on s'est donné tant de mal à produire une copie d'assez belle facture aux écritures soignées, mais dont la finalité monétaire reste à prouver. Peut-être s'agit-il plutôt d'un objet monétiforme, dont l'usage resterait alors à déterminer.



- Album, S. (1998), *A checklist of islamic coins*, Santa Rosa.  
 Amandry, M. (2001), *Dictionnaire de Numismatique*, Paris.  
 Balog P. (1980), *The coinage of the Ayyubids*, Londres.  
 Balog, P. et J. Yvon (1958), *Monnaies à légendes arabes de l'Orient latin*, RN, Paris.  
 Cahen, C. (1983), *Orient et Occident au temps des Croisades*, Paris.  
 Malloy, A.G. & alii (1994), *Coins of the crusader states*, New York.

<sup>17</sup> Balog & Yvon 1958, 136.

<sup>18</sup> Cahen 1983, 142.

**L'EURO : 7 ANS DEJÀ !**

René CHATRIAS



Quelques années déjà... Et la monnaie unique nous est devenue familière, surtout dans la jeune génération, issue des années 80. Le franc ? C'est quoi ? Se souvient-on encore du nom de ce premier roi français, celui qui, justement, donna son nom à cette monnaie qui traversa plusieurs siècles et qui, malgré ses diverses dévaluations, tint bon malgré renversement de royaumes et révolutions.



Nous, les moins jeunes, il nous a fallu compter avec elle et cet euro qui brusquement est venu nous perturber l'esprit. Conversion dans un sens ou dans l'autre, billets nouveaux, pièces ou piécettes nationales ou européennes, effigies ou monuments étrangers, dont nous ignorions l'existence. Et les plus anciens d'entre nous ? Perdus, déroutés, s'en remettant à une petite calculatrice de conversion : les premiers pas vers cette informatique qui prenait de plus en plus de place dans la vie de tout un chacun.

Les années passent, et avec elles, l'Europe s'agrandit, l'euro unique circule, passe d'un Etat à un autre, d'une poche à un porte-monnaie bien loin de nous. On ne fait attention bien souvent qu'au diamètre de ce que l'on nous rend, en échange d'un billet, d'une pièce plus importante. On ne regarde pas ou peu le pays d'émission, cela n'a guère d'importance, c'est la grande Europe, et c'est pris partout.

C'est une bonne chose, cette circulation universelle ou presque... Pas de complications dans les étiquettes, sur les étals des marchands, dans les conversations, les échanges : euro se dit euro dans toutes les langues, se comprend aisément, sachant de quoi il est question.

Il y avait avant ce grand chambardement le franc, qu'il soit de Belgique, de France du Luxembourg, le mark d'Allemagne, qu'il soit d'Est ou d'Ouest, la peseta d'Espagne ou la lire d'Italie et de Malte, le krona du Danemark, le zloty de Pologne, le pound d'Irlande et de Chypre, le forint d'Hongrie et le drachme de Grèce, l'escudo portugais et le schilling autrichien, le markka finlandais et le krona suédois, la gulden hollandaise, la lev bulgare ou la leu de Roumanie, la koruna tchèque. Ne nous manque que les pays issus de l'éclatement de l'Union soviétique. De quoi se perdre si l'on voulait se promener à travers l'Europe ?

Toutes ces pièces ont été bannies, reléguées au fond d'un tiroir, oubliées, éventuellement conservées pour montrer plus tard aux petits enfants, nos anciennes pièces se sont endormies, et prennent couleurs et nuances qu'elles ne pouvaient posséder à cause des frottements et des diverses manipulations auxquelles elles étaient soumises.

Combien d'autres se sont perdues, détruites pour un autre usage, sans pouvoir d'achat, de négoce, sans aucune contrepartie ? Certaines réapparaissent un jour, sur le marché de la collection, sur une brocante, un vide grenier, enfermées dans une petite boîte ou dans un bocal de verre, faisant alors le bonheur du collectionneur, toujours à la recherche de la monnaie rare, souhaitée, et peut-être unique.

## TABLE DES MATIÈRES DES TOMES I A XV

Titre	Auteur	Tome
A la découverte des jetons touristiques	W. Meijst	XV
Anecdotes numismatiques de la Grande Guerre	F. Debiard	V
Apport de la Renaissance à la numismatique (L')	L. Roy	V
Aristote et l'origine de la monnaie	J. Grosogeat	IV
Aspects insolites de l'or antique	J. Grosogeat	VII
Atelier provisoire de Clermont-Ferrand (L')	J. Vigouroux	I
Atelier monétaire de Blond (L')	L. Bertrand	IV
Atelier monétaire de Limoges : Additif	SNL	VIII-IX
Autour d'une monnaie de Crotona	R. Chatrias	VI
Bardonnaud : balanciers de Limoges (Les)	G. Clément	VIII
Bardonnaud : maîtres balanciers à Limoges (Les)	G. Clément	V
Billets de confiance de la Haute-Vienne (Les) (complément)	F. Lhermite	XIII
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges	J-R. Baruche	I-II
Billets de la République d'Ukraine	R. Démery	I
Billets de l'Union de Limoges (Les)	J. Vigouroux	XI
Calendriers de la Révolution Française (Les)	F. Lhermite	VII
Cercle de l'Union (Le)	F. Debiard	VIII
Changeurs (Les)	G. Clément	IX
Chèques infalsifiables (Des)	R. Démery	IV
Chiffres de frappe de la Monnaie de Limoges de 1709 à 1715	J. Vigouroux	IX
Chroniques musicales en numismatique.	R. Chatrias	XIV
Circulation de fausses monnaies en Limousin et Périgord	C. Frugier-J. Vigouroux	X
Circulation interdite	J. Vigouroux	III
Circulation des monnaies arabes en Aquitaine et Septimanie aux VIIIe et IXe siècles (La)	M. Parvérie	XV
Conte de Noël numismatique	P-Y. Lathoumétié	II
Coquillages monnaies (Les)	F. Lhermite	I
Curieux denier hybride de Septime Sévère et Géta (Un)	M. Parvérie	XV
Dates de début d'année de 1400 à 1565	J. Vigouroux	VII
Déboires du 2 sols de billon (Les)	J. Vigouroux	IV
Découverte gallo-romaine à Limoges	J. Rougier	III
Demi-écu au buste juvénile de Limoges	J. Vigouroux	XII
« Denier aux deux maillets » au type de Saint Martial de Limoges (Le)	J. Tixier	XIV
Dépréciation du franc (La)	R. Fredon	III
Différent de Jehan Dubois, Maître de la Monnaie (Un)	J. Vigouroux	IX
Différents de maîtres particuliers de l'atelier de Limoges sous le règne de Charles VII (Les)	J. Tixier	XII
Difficultés financières de la ville de Limoges en 1870-71 (Les)	F. Lhermite	XI
Drachme ou quinaire au carnyx ?	L.-P. Delestrée	XV
Ecole des Beaux Arts appliqués à l'industrie (L')	F. Lhermitte	XV
Ecu à la couronne au double différent d'atelier (Un)	J. Tixier	X
Entrée des troupes allemandes à Paris (L')	F. Debiard	V
Epreuve au marteau (L')	J. Vigouroux	III
Evolution du style des monnaies grecques	J-M. Lafont	III
Exécution capitale à Limoges	J. Vigouroux	VI
Faillite de Law (La)	J-M. Prevost	II
Faux dinar à Toulouse (Un)	M. Parvérie	XIV
Faux monnayage (Le)	C. Delage	III
Frappe de monnaies de cuivre à Marseille au cours du Second Empire	F. Arbez	XI
Gay-Lussac et la monnaie	C. Frugier	XII
Graveur facétieux à Niederlahnstein (Un)	F. Debiard	V
Guénar inédit de la 3 <sup>ème</sup> émission du Dauphin Régent retrouvé pour Limoges (Un)	C. Frugier	XIII
Guénar inédit de la 3 <sup>ème</sup> émission du Dauphin Régent retrouvé pour Limoges (Un). Complément.	C. Frugier	XIV
Héraldisme et numismatique	F. Debiard	II
Histoire de l'or	J. Grosogeat	V

Hôpital des blessés allemands du Mas Eloi (L')	F. Debiard	V
Informatique, un tremplin pour l'histoire de la monnaie (L')	R. Chatrias	XV
Invention de la monnaie (L')	F. Lhermite	II
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	IX
Jetons de tramways électriques de Limoges (Les)	C. Frugier-F. Lhermite-J. Vigouroux	X
Journées du Limousin – 21-22 mai 1916 (Les)	F. Lhermite	XI
Journées du Limousin (Les) (Complément)	F. Lhermite	XII
Légende fautive et erreur de point secret sur un blanc aux lis accotés attribuable à Limoges ou La Rochelle	C. Frugier	XI
Lettre « L » différent de l'atelier de Limoges (La)	C. Frugier	XIV
Liste des maîtres, directeurs et graveurs de la monnaie de Limoges, avec leurs différents de 1515 à 1835.	C. Frugier-J. Vigouroux	XIV
Louis d'or au buste juvénile pour Limoges en 1661 (Un)	J. Vigouroux	XIII
Métaux à mémoire (Les)	F. Debiard	I
Métier attractif : graveur (Un)	G. Brun	III
Monnaies à la mèche longue frappées à Limoges	J. Vigouroux	VIII-X
Monnaies d'or antiques (Les)	R. Fredon	II
Monnaies de la République Romaine (Les)	F. Lhermite	III
Monnaies du Périgord (Les)	C. Boisseuil	X
Monnaies frappées à Limoges sous le règne de Louis XII	C. Frugier-J. Vigouroux	XIII
Monnaies grecques (Les)	F. Lhermite	II
Monnaies médiévales (Les)	C. Frugier	VIII
Monnayage de la Sicile normande à l'époque du troubadour uzerchois Gaucelm Faidit (Le)	M. Parvérie	XI
Naufrage du Lusitania (Le)	F. Debiard	VI
Nettoyage des monnaies (Le)	R. Fredon	I
Non respect des ordonnances de François I <sup>er</sup> à Louis XIV	G. Clément	VI
Notre unité monétaire et l'Europe	R. Fredon	VI
Or et le système monétaire international (L')	R. Chatrias	V
Petit historique du monnayage de Limoges	J. Vigouroux	IV
Pièce porte chance (Ma)	R. Chatrias	IX
Pièces d'argent du type Hercule (Les)	R. Fredon	IV
Pièces et les billets de banque sous l'Etat Français (Les)	J.-C. Nouger	XII
Poids monétaires et changeurs au Moyen-Age (Les)	G. Clément	IV
Poids original de la Covr des Monoyes	G. Clément	VII
Pourquoi collectionner les monnaies islamiques médiévales ?	M. Parvérie	XIII
Privilèges des monnayeurs de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	VII
Problème de menue monnaie	J. Vigouroux	III
Production de l'atelier de Limoges entre 1401 et 1429	C. Frugier-J. Vigouroux	X
Production et circulation du monnayage de Saint-Martial de Limoges : l'éclairage des trouvailles monétaires	J. Tixier	XIII
Propos ordinaires : L'or	F. Debiard	II
Rançon de Richard Cœur de Lion (La)	C. Frugier	IX
Réouverture de l'atelier de Limoges en 1559	J. Vigouroux	VI
Réponse à un lecteur	F. Lhermite	III
Sadi Carnot et la numismatique limousine	M. Boutet	VIII
Silique de Constantin III au Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage (CRDAP) d'Uzerche (Une)	M. Parvérie	XII
Statuts de la corporation des balanciers de Limoges	G. Clément	IV
Succession pour un office de changeur	G. Clément	X
Surfrappes suédoises	F. Lhermite	XI
Survol numismatique du règne de François I <sup>er</sup>	J. Vigouroux	II
Survol numismatique du règne de Henri II	J. Vigouroux	II
Union de Limoges (L')	F. Debiard	I
Union Latine (L')	F. Lhermite	VI
Variante inédite d'un denier de Septime Sévère (Une)	M. Parvérie	XIV
Variété en bronze frappé au type et au module du statère Lémovice "à la grue" (Une)	J. Tixier	XII
Vente de l'Hôtel de la Monnaie de Limoges	J. Vigouroux	XI
Vicomtes de Limoges de la Maison de Bretagne (Les)	C. Frugier	V
Visite de la monnaie de Limoges par le duc d'Angoulême	J. Vigouroux	VII
Vol de deniers emboîtés	J. Vigouroux	V

**TARIF DES PUBLICATIONS**

Bulletin : Tome I au Tome VIII	2,50 €
Bulletin : Tome IX - XIV	4 €
Bulletin : Tome XV -	5 €
Atelier monétaire de Limoges	4 €
Evolution du monnayage	4 €
Billets de la Chambre de Commerce de Limoges	4 €
Les billets de confiance de la Haute-Vienne	5 €
Jeton 1972 - 2002	4 €
Jeton	1€

Pour un envoi franco de port, prévoir 2 € en sus.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN, et adressés au 63, rue Auguste Renoir 87270 COUZEIX.

---



---

**LISTE DE MONNAIES, JETONS ET MEDAILLES FRAPPÉES À  
LIMOGES VUES EN 2008**

V.E. = Vente aux enchères, V.S.O. = Vente sur offres.

Gauloises Lémovices Drachme de billon au carnyx	CGF VSO 36-1277 d'octobre 2008
Triens mérovingien de Château-Chervix	Palombo VE 5-112 de juin 2008
Triens mérovingien de Sarrazac	CGF VSO 36-1342 d'octobre 2008
Triens mérovingien de Brive, Mariulfus monétaire	Elsen VE 98-664 13/12/2008
Pavillon d'or Limoges 1 <sup>ère</sup> émission 1362-1372 Inumis VSO 6-846 du 11/2008 =>	
Charles IX teston 5 <sup>ème</sup> type 1564 Limoges Monnaies d'Antan VSO 4 écu d'or au soleil 1564 Limoges Drouot Nov	
Henri III demi franc au col plat 1578 Limoges	Inumis VSO 11/2008
Henri IV double tournois 1593 Limoges quart de franc 1608 Limoges	Ebay Inumis VSO 11/2008
Louis XIV louis d'or 1702 Limoges écu d'or au soleil 1644 écu mèche longue 1653 Limoges	Ebay Inumis VSO 11/2008 Monnaies d'Antan VSO 4

	écu aux 3 couronnes 1710 Limoges louis d'or à la mèche longue 1653 I ½ écu aux insignes 1701 I	Monnaies d'Antan VSO 4 Elsen VE 97-1150 du 13/09/2008 Elsen VE 97-1153 du 13/09/2008
Louis XV	écu de France Navarre 1719 I écu aux 8 L 1725 I	Palombo VE 5 Ebay
Louis XVI	louis d'or 1787 I louis d'or tête nue 1789 I écu de 6 livres 1792 an 4 I écu constitutionnel 1792 I	Ebay Drouot Déc & Palombo VE 6 Drouot Déc Drouot Déc
Constitution	Sol à la balance 30 sols français 1791 Faux d'époque	Ebay Monnaies d'Antan VSO 4
Convention	2 sols à la balance non daté An II I	Monnaies d'Antan VSO 4
Directoire	Décime Dupré an 4 I petit module Décime an 5 I refr. du 2 décimes	CGF vente à prix marqués CGF vente à prix marqués
Bonaparte 1 <sup>er</sup> consul	2 francs an 12 I 5 francs an 12 I	Drouot Déc Palombo VE 5
Napoléon 1 <sup>er</sup>	½ franc 1807 1 franc an 13 I 1 franc an 13 I 1 franc 1808 I 2 francs an 13 I 2 francs 1807 I 5 francs 1814 I 5 francs 1815 I 20 francs or 1806 I 40 francs or 1807 I	Ebay Monnaies d'Antan VSO 4 Palombo VE 6 CGF vente à prix marqués CGF vente à prix marqués CGF vente à prix marqués Inumis VSO 11/2008 Monnaies d'Antan VSO n°4 Drouot Déc, Monnaies d'Antan VSO 4 Hôtel des Ventes Evreux Mai
Louis XVIII	5 francs 1824 I	CGF vente à prix marqués
Charles X	5 francs 1826 I 1 <sup>er</sup> type 5 francs 1828 I 2 <sup>ème</sup> type	CGF vente à prix marqués CGF vente à prix marqués
Louis Philippe	¼ franc 1831 I ¼ franc 1834 I 5 francs 1833 I tranche b 5 francs 1835 I 5 francs 1835 I	CGF vente à prix marqués CGF vente à prix marqués Monnaies d'Antan VSO n°3 Ebay CGF vente à prix marqués
Jetons et médailles	Bourrée limousine Syndicat limousin apicole Société canine du Centre Limoges Comice agricole d'Uzerche Caisse d'Épargne de Limoges Tramway 10 centimes	Ebay Ebay Ebay Ebay Collection Jacqmin Ebay
Billets	10 francs avec souche 1870	Ebay



## COMMENT ADHERER A LA SOCIETE NUMISMATIQUE DU LIMOUSIN

La Société Numismatique du Limousin fondée en 1972 par Georges Frugier (J.O. du 8 avril 1972) est une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Elle s'est donnée pour but de faciliter par des réunions, des colloques et des publications, les recherches historiques et archéologiques et les études économiques, artistiques et techniques concernant les monnaies et les médailles.

Ses membres se réunissent chaque premier dimanche du mois de 9h00 à 12h00 dans les salons du Cercle de l'Union & Turgot. Les réunions se déroulent en deux parties, la première est réservée aux activités de l'association : informations diverses, mise au point de manifestations, projets... La seconde est consacrée aux communications, études, projections ou discussions sur des sujets numismatiques variés. Chaque séance se termine par une bourse d'échange.

En devenant membre de la Société Numismatique du Limousin (il suffit pour cela de s'acquitter du montant de sa cotisation annuelle, voir bulletin d'adhésion ci-contre), vous bénéficierez de conseils, de l'accès à la bibliothèque, de commandes groupées, de remises auprès de certains professionnels et de l'expérience des "anciens", le tout dans une ambiance fort sympathique.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous ou rendez-nous visite lors d'une prochaine réunion où un chaleureux accueil vous sera réservé.

### Calendrier des réunions pour 2009-2010

1 <sup>er</sup> mars 2009	5 avril 2009	3 mai 2009	7 juin 2009
5 juillet 2009	6 septembre 2009	27 septembre 2009	1 <sup>er</sup> novembre 2009
6 décembre 2009	3 janvier 2010	7 février 2010 (Assemblée Générale)	

Bourse – exposition : dimanche 4 octobre 2009



SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

[snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)

[www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)



# LIMOGES (87)

Salles Blanqui (derrière l'Hôtel de Ville)  
accès par la rue L. Longequeue

de 9 h 00 à 17 h 00

Dimanche 4 octobre 2009

## 28<sup>e</sup> BOURSE - NUMISMATIQUE



MONNAIE  
PAPIER-MONNAIE  
MEDAILLES ET JETONS  
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE



Entrée libre - parking assuré  
Organisée par la Société Numismatique du Limousin



Avec le soutien de la Ville de Limoges  
et du Conseil Général de la Haute-Vienne



SOCIETE NUMISMATIQUE du LIMOUSIN

Cercle de l'Union & Turgot

1, Boulevard de Fleurus

87000 LIMOGES

[snl87@snl87.fr](mailto:snl87@snl87.fr)

[www.snl87.fr](http://www.snl87.fr)

Le site de référence des monnaies, médailles, jetons et billets du Limousin

ISSN : 1265-3691

5 €